



Des demandes communes pour travailler en toute sécurité chez Amazon en cas de chaleur extrême

Les travailleurs d'Amazon sont en première ligne de la crise climatique. Les exigences de productivité brutales d'Amazon, son anti-syndicalisme et son lieu de travail disproportionnellement plus dangereux que celui d'employeurs comparables créent des risques inacceptables pour les employés d'Amazon qui travaillent dans des conditions de chaleur extrême.

Partout dans le monde, l'antisindicalisme brutal d'Amazon et ses quotas de productivité irréalistes exacerbent un travail déjà difficile et dangereux. Trop souvent, les travailleurs qui craignent de perdre leur emploi sont poussés à bout et trop vite, ce qui met leur vie en danger.

Mais les travailleurs et leurs syndicats se défendent. Dans les établissements où les travailleurs ont mené une action collective, ils ont contraint Amazon à installer des ventilateurs et des stations de refroidissement supplémentaires, à garantir des températures plus basses et à prévoir des pauses pour lutter contre la chaleur. Mais cela ne suffit pas.

La crise climatique modifie nos vies et nos lieux de travail, et tous les travailleurs d'Amazon méritent un lieu de travail exempt de stress thermique. C'est pourquoi nous, l'Alliance UNI Global Union Amazon, présentons les demandes suivantes à Amazon :

1. Quotas de production transparents et réalisables:

- Fixer des objectifs de production réalistes, par le biais de négociations collectives avec les syndicats, qui tiennent compte des capacités humaines et des conditions de travail.
- Mettre en œuvre des mesures de protection pour réduire la charge de travail en cas de températures élevées et d'autres conditions défavorables.
 - Fournir aux travailleurs une description écrite des quotas auxquels ils sont soumis et leur donner accès à leurs données personnelles concernant leur vitesse de travail.
- Assurer la transparence sur le fonctionnement des systèmes de gestion algorithmique.
- Permettre aux travailleurs de contester les quotas et les évaluations de performance injustes.
- Les travailleurs ne devraient pas être tenus d'atteindre des quotas qui les empêchent de respecter les périodes de repas ou de repos, ou d'utiliser les toilettes.

2. Pauses et périodes de repos adéquates:

- Assurer des pauses régulières et rémunérées, ainsi que des pauses de refroidissement supplémentaires lorsque les températures dépassent les limites de sécurité de 26,6°C (80°F).

- Exiger des pauses préventives régulières et rémunérées d'au moins 15 minutes dans des zones climatisées lorsque les températures du lieu de travail (intérieur/extérieur) sont égales ou supérieures à 32,2°C (90°F).
 - Mettre fin à toutes les pénalités liées à l'absence de travail.
- 3. Mesures de sécurité contre la chaleur:**
- Prévoir l'accès à des zones de repos climatisées, éloignées des sources de chaleur rayonnante.
 - Prévoir un nombre suffisant de stations d'hydratation pouvant fournir à chaque employé concerné un minimum d'un litre d'eau par heure de travail.
 - Prévoir un délai raisonnable pour accéder au poste d'hydratation tout au long de la journée, sans pénalité.
 - Accorder aux travailleurs un délai raisonnable pour accéder aux toilettes tout au long de la journée, sans pénalité.
 - Mettre en place une formation obligatoire sur le stress thermique pour tous les travailleurs et les superviseurs.
 - Adopter un plan de prévention des maladies liées à la chaleur, comprenant la surveillance des températures et l'adaptation des horaires de travail en conséquence, avec des dispositions spéciales pour le travail physique et le travail exigeant une grande concentration.
 - Élaborer un plan d'intervention en cas d'urgence comprenant des procédures opérationnelles normalisées (POS) pour signaler les urgences, réagir aux urgences et définir les responsabilités à chaque niveau de la hiérarchie en matière d'intervention en cas d'urgence.
 - Fournir à chaque employé un conteneur isotherme de 3,78 litres pour la glace et/ou les boissons.
 - Les véhicules de livraison doivent être équipés d'un système de climatisation ou, au minimum, de deux ventilateurs réglables dans le compartiment du conducteur et d'un système de ventilation par aspiration dans le compartiment des colis.
- 4. Contrôle de la santé et de la sécurité:**
- Collaborer avec les représentants des travailleurs démocratiquement élus pour nommer des représentants de la santé et de la sécurité chargés de contrôler régulièrement les conditions de travail.
 - Installer des compteurs WBGT (wet bulb globe temperature) pour fournir des données en temps réel afin d'ajuster les pratiques de travail si nécessaire.
- 5. Amélioration des conditions de travail:**
- Améliorer les systèmes de ventilation des entrepôts et des véhicules de livraison et suspendre les travaux jusqu'à ce que des températures de travail sûres aient été convenues - cela devrait s'appliquer à toutes les zones de travail.
 - Veiller à ce que tous les travailleurs aient accès aux équipements de protection individuelle (EPI) et aux uniformes nécessaires pour les protéger de la chaleur. Les EPI doivent être remplacés sans frais pour l'employé en cas d'usure. Les employés doivent avoir leur mot à dire sur les types d'EPI qu'ils portent, et les EPI doivent être disponibles dans une variété de tailles pour s'adapter à la main-d'œuvre.
- 6. Participation des travailleurs aux politiques de sécurité:**
- Impliquer les représentants des travailleurs dans la création et la révision des politiques de sécurité.
 - Établir des comités de sécurité avec une représentation au moins égale des représentants des travailleurs, conformément à la recommandation 164 de l'OIT, afin d'examiner et d'améliorer régulièrement les pratiques en matière de sécurité.
- 7. Pas de représailles en cas de signalement de problèmes de sécurité:**
- Garantir l'absence de représailles à l'encontre des travailleurs qui signalent des problèmes de sécurité ou refusent un travail dangereux.

- Mettre en place un système de signalement confidentiel des problèmes de sécurité.

8. Abandonner l'opposition à la syndicalisation et à la négociation collective

- L'anti-syndicalisme d'Amazon nous met en danger. Amazon a échoué à plusieurs reprises à protéger les travailleurs et nous exigeons donc qu'il reconnaisse que seuls les représentants des travailleurs démocratiquement élus et leurs syndicats peuvent fournir une voix indépendante pour la sécurité des travailleurs.

Alors que les températures montent en flèche, l'urgence d'agir a atteint un point critique. Les travailleurs d'Amazon du monde entier approchent de leur point de rupture et s'élèvent contre les conditions dangereuses. Nous devons nous unir dans la lutte pour la sécurité au travail. Il est temps d'agir.